

# PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

## SOMMAIRE

HOMMAGE À  
LUCIE QUESNEL  
(1956-2014)

L'IMPÔT AU DÉCÈS :  
INCIDENCES,  
ÉLÉMENTS  
DE PLANIFICATION  
ET NOUVEAUTÉS

LES NOUVEAUX  
PHILANTHROPES



## TÉMOIGNAGE

« NOTRE SOCIÉTÉ, C'EST ENSEMBLE  
QU'ON LA CONSTRUIT ».

Clément Demers

Pour l'architecte urbaniste Clément Demers, le futur campus d'Outremont de l'Université de Montréal constitue un projet visionnaire, reposant sur un concept original et ambitieux. « L'équipe de concepteurs a été sélectionnée en fonction du talent et de la compétence. L'opération est admirablement gérée par l'Université. On bâtit quelque chose de nouveau et de très inspirant. C'est extrêmement motivant », résume le directeur général de la société Quartier international de Montréal.

Comme il siège au Comité sur l'immobilier, qui rend compte de la gestion du projet au Conseil de l'UdeM, on comprend son enthousiasme. Toutefois, Clément Demers ne se contente pas de répandre la bonne nouvelle. En effet, il s'est engagé à verser sur cinq ans un don planifié de 100 000 \$ pour la construction du Complexe des sciences et de génie au campus d'Outremont. Avec plus de 2000 étudiants et 200 chercheurs qui le fréquenteront d'ici 2019, ce complexe est le premier élément de la nouvelle antenne de l'Université.

« Les gens pensent qu'il faut être riche pour donner. Au contraire, explique-t-il, si on sait s'y prendre, on peut faire avancer les choses avec assez peu. Il suffit de maximiser l'effet de levier de sa contribution. Un don doit être planifié. De plus, l'exercice peut s'avérer très créatif et amusant. »

Gestionnaire de projet, Clément Demers est derrière une foule de réalisations prestigieuses à Montréal. Son expertise a été sollicitée notamment pour l'aménagement du Quartier international, du Quartier des spectacles, du Musée Pointe-à-Callière et du Centre de commerce mondial. Pour son don à l'Université, il a choisi le campus d'Outremont.

Plutôt que de signer un chèque, il a opté pour une contribution sous forme de transfert de titres cotés en Bourse et d'une police d'assurance vie. « Il faut être imaginatif et savoir calculer pour pouvoir faire un don au moindre coût, plaide-t-il. De telles stratégies permettent un remboursement d'impôt pouvant aller bien au-delà du crédit habituel de 48 %. »

## TÉMOIGNAGE

Par exemple, grâce à une bonne planification financière, un don de 5000 \$ à l'Université pourrait coûter au philanthrope aussi peu que 1500 \$. Inversement, une contribution nette de 15 000 \$ est susceptible de procurer à l'établissement des fonds pouvant s'élever jusqu'à 50 000 \$. « Ce genre de planification financière n'est pas assez connu, dit M. Demers. Le rôle des fiscalistes, des comptables et des gestionnaires de portefeuille est de s'atteler à la tâche et d'informer leurs clients. Leur participation à cet égard est essentielle et peut changer la donne pour nos universités. On n'a malheureusement pas une longue tradition en philanthropie. Il faut mettre la main à la pâte. L'Université a besoin d'argent dès maintenant pour rester performante et compétitive. »

Père de deux enfants, Clément Demers a bénéficié des acquis de la Révolution tranquille. « Quand on compare avec l'étranger, le coût des études universitaires est ici dérisoire. C'est un devoir que nous avons de transmettre l'héritage de la Révolution tranquille aux générations futures. L'éducation, c'est la force d'une société. À un moment donné, il faut savoir prendre ses responsabilités. »

Natif de Québec, Clément Demers avait 16 ans au moment de l'Expo 67. « C'est à Terre des Hommes que j'ai découvert tout ce que l'aménagement urbain peut offrir en termes de culture à la population. Mon intérêt pour le campus d'Outremont découle de cet émerveillement. »

Homme engagé, il siège à plusieurs conseils d'administration. Il participe régulièrement à la vie culturelle de Montréal, renouvelle son abonnement au Théâtre du Nouveau Monde chaque année et fait du bénévolat depuis 40 ans. « Quand on verse un don ou qu'on pratique le bénévolat, mentionne-t-il, on rencontre beaucoup de gens intéressants et passionnés. C'est profondément inspirant et ça donne un sens à nos vies. Il suffit parfois de pas grand-chose. Mais la satisfaction est là. Parce que cette société, c'est ensemble qu'on la construit. »

---

## HOMMAGE À LUCIE QUESNEL (1956-2014)



Lucie Quesnel était une mère, une fille, une amie, une sœur. Proche de la nature, elle aimait pratiquer la pêche dans son refuge du lac Gagnon, à une centaine de kilomètres de Montréal.

Inspirée par son père, elle a choisi très tôt de s'orienter vers le droit. Première aux examens de la Chambre des notaires du Québec, elle a embrassé le droit fiscal pour faire carrière dans un cabinet privé offrant des services à l'échelle internationale. Elle s'y est démarquée en devenant l'une des premières femmes associées au sein de son cabinet et du même coup une figure de premier plan dans le monde juridique.

Recrutée par l'Université de Montréal, Lucie s'est consacrée totalement à son rôle de chargée de cours, partageant avec les étudiants son goût pour la philanthropie. En 2013, avec la collaboration des personnes concernées par le dossier, cette spécialiste du droit des organismes à but non lucratif parvenait à inclure un volet sur les dons planifiés dans le programme de droit notarial de la Faculté de droit. Dans un article que publiait le bulletin *Patrimoine*, elle se félicitait de ce geste innovant qui « offre aux futurs notaires l'occasion d'apprivoiser le sujet de la planification des dons comme élément de la préparation d'un testament ».

Généreuse et engagée, notre collègue a accordé son soutien à une foule d'organismes, dont une maison de réhabilitation pour toxicomanes et alcooliques, une organisation vouée au développement international et au Québec une école pour handicapés. Elle a encouragé les jeunes athlètes sans argent à réaliser leurs rêves et, il y a une vingtaine d'années, avec son conjoint, elle est devenue mère d'une fille et d'un garçon grâce à l'adoption internationale.

Son projet de don planifié à l'Université de Montréal, son *alma mater*, vise à appuyer la Chaire du notariat et plus spécifiquement la mise sur pied de conférences dans les domaines du droit notarial à connotation fiscale.

Lucie Quesnel nous a quittés. Le lac Gagnon, son « havre de paix », est le lieu de son dernier repos.

# POUR MIEUX PLANIFIER

## L'IMPÔT AU DÉCÈS: INCIDENCES, ÉLÉMENTS DE PLANIFICATION ET NOUVEAUTÉS

La plupart des gens ignorent les nombreuses incidences fiscales pouvant découler du décès.

Saviez-vous qu'immédiatement avant son décès un particulier est réputé avoir vendu tous ses biens à leur juste valeur marchande? En d'autres termes, la prise de valeur générée par ses placements boursiers, ses REER ou ses FERR, ses régimes de pension, ses immeubles ou ses autres biens de valeur (p. ex. voitures, bijoux, tableaux, etc.), sera assujettie une dernière fois à l'impôt<sup>1</sup>.

Sachant cela, une planification successorale adaptée à votre situation pourrait s'avérer utile afin de maximiser les legs en faveur des membres de votre famille, tout en limitant les impôts. Vous pourriez même atteindre d'autres objectifs qui vous sont chers.

Ainsi, si vous êtes de ceux qui désirent effectuer un don au profit d'un organisme ou d'une cause qui vous tient à cœur, il est possible de le faire au moment de votre décès si vous l'avez prévu dans votre testament. Toutefois, selon le type de don qui sera effectué (en espèces ou en nature) et selon certaines conditions, les économies d'impôt pourraient grandement varier et même s'avérer surprenantes.

Prenons l'exemple du don d'actions d'une société publique à une œuvre de bienfaisance. D'une part, vous ou votre succession bénéficierez d'une réduction d'impôt considérable correspondant à près de 50 % de la valeur des actions au moment où le don est effectué et, d'autre part, vous n'aurez aucun impôt à payer sur la prise de valeur générée par les actions faisant l'objet d'un don lors de votre décès. Ainsi, un don d'actions d'une société publique ayant coûté 10 000 \$ et ayant une valeur de 50 000 \$ au moment du décès pourrait vous permettre d'économiser près de 35 000 \$ d'impôt. Cela représente une économie d'impôt supérieure de 10 000 \$ par rapport au don du même montant en espèces. Par le fait même, vous réalisez un don d'une valeur de 50 000 \$, alors que les actions ne vous ont coûté que 10 000 \$ à l'origine.

<sup>1</sup>À l'exception de certains biens, tels qu'une résidence principale, un CELI ou encore des biens qui seront légués au conjoint ou à une fiducie testamentaire au profit exclusif de ce dernier.

Quant à ceux d'entre vous qui ont déjà planifié le tout, il pourrait être utile de revoir certaines dispositions de votre testament avec un fiscaliste afin de discuter des multiples mesures fiscales nouvelles se rapportant aux successions et à certaines fiducies testamentaires, qui entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016, notamment :

- Sauf exception<sup>2</sup>, les fiducies testamentaires se verront dorénavant imposées au taux d'imposition maximal sur l'ensemble de leurs revenus, soit un taux d'environ 50 %, alors qu'auparavant elles étaient imposées aux mêmes taux applicables à un particulier, soit des taux progressifs en fonction de ses revenus;
- Les nouvelles mesures fiscales pourraient, dans certaines circonstances, créer des situations délicates et inattendues entre les membres de votre famille et ceux de la famille de votre conjoint après votre décès. En effet, dans certains cas, les personnes responsables du paiement de l'impôt de la fiducie exclusive en faveur du conjoint, résultant de son décès, pourraient ne pas être celles qui bénéficieront des biens de la fiducie après son décès.

Comme vous pouvez le constater, une planification successorale adaptée à votre situation et revue occasionnellement s'avérera, sans aucun doute, un choix judicieux. D'une part, elle vous permettra d'atteindre l'ensemble de vos objectifs successoraux, tout en réduisant les incidences fiscales découlant de votre décès et, d'autre part, elle vous permettra d'éviter des situations non envisagées au moment de la rédaction initiale de votre testament, résultant notamment de l'arrivée de nouvelles règles visant les fiducies et les successions.

### Philippe Chamberland

Directeur | Fiscalité | Sociétés privées  
Deloitte

### Diane Bastien

Associée | Fiscalité | Sociétés privées  
Deloitte

<sup>2</sup>Les successions se qualifiant au cours de leurs trois premières années d'imposition.

## LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

EN 2003, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FONDAIT LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE AFIN DE REGROUPER, D'HONORER ET DE REMERCIER LES DONATEURS QUI ONT PRÉVU UN DON PLANIFIÉ AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT FAIT UN LEGS DANS LE PASSÉ.

PLUS DE 500 PERSONNES ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. PARMI CELLES-CI, PLUS DE 150 PERSONNES SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL A REÇU PLUS DE 220 DONS TESTAMENTAIRES. PLUS DE 70 SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ET REPRÉSENTÉES PAR LA FAMILLE OU DES AMIS.

## BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

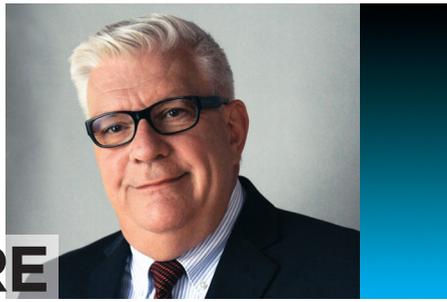
### LES INDIVIDUS :

Francis Beaudry   Fleur Gaudette   Robert Lajoie   Anne-Marie Trahan

### LES SUCCESSIONS :

Juliette-Barcelo   Diane-Blais   Paul-Marcel-Gélinas   Lucie-Quesnel

Pour plus d'information concernant la Société du patrimoine, n'hésitez pas à communiquer avec Gil Desautels, en toute confidentialité, au 514 343-5688.



**ENTRE  
NOUS**

**PAR GIL DESAUTELS**

DIRECTEUR GÉNÉRAL INTÉRIMAIRE

BUREAU DU DÉVELOPPEMENT ET DES RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS

## LES NOUVEAUX PHILANTHROPES

La philanthropie est en pleine évolution au Québec. Autrefois réservé aux grandes fortunes, le don est désormais accompli par des gens à l'esprit curieux et inventif, décidés à participer à l'avancement de nos établissements. À l'Université de Montréal, on voit ces nouveaux acteurs de la philanthropie intégrer tous les champs de la connaissance et y investir avec le plaisir que procure l'engagement dans une cause noble, et cela, dans toutes les disciplines universitaires.

Plusieurs de nos diplômés et des amis de l'Université de Montréal ont fait un don important dans le cadre de Campus Montréal, la grande campagne actuelle de financement. Ils ont compris que poser un geste envers son université représente le meilleur des investissements, car il assure le développement continu de notre société.

L'Université de Montréal accordera cette année près de 12 000 diplômes à des hommes et des femmes susceptibles de devenir des agents de changement et des ambassadeurs de la société québécoise. On ne réalise pas à quel point un modeste apport financier peut aider certains d'entre eux à concrétiser leurs rêves pour devenir les leaders de leur communauté. Musique, recherche sur le cancer, littérature, toxicomanie, communication, kinésiologie ou autre champ d'études : grâce aux travaux de recherche et d'enseignement qui y sont menés, l'Université réunit toutes les causes sous un même toit. Parce qu'elle traite nos dons sur place et sans intermédiaire, l'UdeM est particulièrement efficace pour transformer nos actes de générosité en investissements tangibles dont la portée rejaillira à la fois sur l'établissement et sur l'ensemble de la société.

Si un nombre grandissant de diplômés donnent à leur *alma mater*, c'est parce qu'ils croient à l'enseignement supérieur comme moteur du développement du Québec. Faites partie de ces nouveaux philanthropes qui bâtissent la société de demain.

Merci à tous les donateurs et à tous ceux et celles qui songent à faire un don planifié à l'Université de Montréal. Votre générosité nous motive à poursuivre notre mission.



Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés au Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7 ou faits par téléphone au 514 343-6812.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.